



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 26 juin 2017

Sainte-Croix, le 19 juin 2017 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. NATURALISATIONS.....	2
3. NATURALISATION – NOUVELLE LOI SUR LE DROIT DE CITE VAUDOIS.....	2
4. JOURNEE DES APPRENTIS DES COMMUNES DE SAINTE-CROIX ET BULLETT.....	2
5. EOLIENNES	3
6. RECOURS JEAN DERIAZ METIERS 3 – REVOCATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE	3
7. METIERS 3 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET REMISE DU BATIMENT	3
8. REVISION PLAN DE QUARTIER LA COMBE AUX GUERRAZ	3
9. FEUX SIGNALISATION PASSAGE WYSS	3
10. TRAVYS – TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LA LIGNE YVERDON – SAINTE-CROIX.....	3
11. NOUVELLE SALLE DE SPORTS	4
12. ADDIPOLE.....	4
13. RESEAU DE SANTE DU BALCON DU JURA – NOUVEAU DIRECTEUR	4
14. BVA HOLDING EN LIQUIDATION.....	4
15. INCIVILITES.....	4

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Janique Perrier, en qualité de collaboratrice au Bureau technique à 80%, pour un contrat de durée déterminée de deux ans, avec effet au 1er mai 2017.
- Mme Patrizia Parisot, en qualité d'employée administrative à l'Office de la population à 100%, avec effet au 1^{er} juillet 2017.
- Mme Pauline Abetel, pour un stage en qualité d'apprentie employée de commerce MPC (Maturité Professionnelle Commerciale), avec effet au 1^{er} août 2017.
- M. Alexandre Bremgartner, en qualité d'aide-concierge au Secteur des bâtiments, exploitation, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 29 mai 2017 pour une durée de 6 mois.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'augmentation du taux d'activité de :

- M. Michaël Mollet à 100%, avec effet au 1^{er} juin 2017.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

2. Naturalisations

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse, dont l'origine est espagnole,
- une demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2^{ème} génération, dont l'origine est française.

3. Naturalisation – Nouvelle loi sur le droit de cité vaudois

La nouvelle loi sur le droit de cité vaudois devra s'inscrire dans le nouveau cadre légal fédéral qui restreint les conditions d'accès à la nationalité suisse, tout en restant fidèle à la Constitution vaudoise qui promeut la naturalisation. Le dépôt de la demande se fera dorénavant au SPOP, en lieu et place des communes, pour la 1^{ère} phase cantonale qui analysera les conditions formelles et matérielles, soit que le requérant doit être au bénéfice d'un permis C, de la durée de résidence (10, dont 2 dans le canton), casier judiciaire vierge et absence d'aide sociale. Le dossier sera ensuite transmis à la commune qui évaluera l'intégration du requérant, lui fera passer un test de connaissances élémentaires sur la Suisse, le canton et la commune, éventuellement une audition, la Municipalité rendra sa décision d'octroi de la bourgeoisie qui sera transmise au canton pour la 2^{ème} phase cantonale. Celle-ci portera sur la mise à jour des données d'état civil et du rapport d'enquête, le Conseil d'Etat rendra sa décision d'octroi du droit de cité vaudois qui sera transmise à la Confédération pour la phase fédérale. Le SEM analysera les aspects de sécurité et octroiera l'autorisation de naturalisation au canton qui vérifiera si les conditions sont toujours remplies. L'assermentation se fera toujours par le Conseil d'Etat. Un rapport d'enquête uniforme à l'ensemble du canton suivra la demande tout au long de la procédure de naturalisation. Les dossiers déposés avant l'entrée en vigueur des nouvelles lois fédérale et cantonale (1er janvier 2018) seront traités par le dispositif actuel.

4. Journée des apprentis des Communes de Sainte-Croix et Bullet

Pour la 4^{ème} année consécutive, les apprenties et apprentis des Communes de Sainte-Croix et Bullet se sont retrouvés pour une journée de formation organisée par M. Franklin Thévenaz, Syndic, le mercredi 26 avril 2017. Accompagnés des Président(e)s des Conseils Communaux et d'un Chef de service (tournus), ils se sont rendus à Sion pour différentes visites, dont le Lac St-Léonard, le stade de Tourbillon du FC Sion et la

Distillerie Morand. Une occasion également pour les Chefs de Service et responsables politiques de profiter de cette journée d'échanges hors du cadre traditionnel.

5. Eoliennes

En date du 5 mai 2017, le Département du territoire et de l'environnement a levé les oppositions et approuvé le plan d'affectation cantonal n° 316 « Eoliennes de Sainte-Croix ». La Municipalité, lors de sa séance du 8 mai 2017, a levé les oppositions et délivré le permis de construire pour les 6 éoliennes. Ces deux décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les 30 jours suivant les communications des décisions attaquées.

6. Recours Jean Deriaz Métiers 3 – révocation du permis de construire

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son arrêt en date du 12 juin 2017. Il stipule que le recours est rejeté et que la décision de la Municipalité du 12 décembre 2016 est confirmée. Cet arrêt peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

7. Métiers 3 – aménagements extérieurs et remise du bâtiment

La remise du bâtiment aux locataires a lieu le 26 juin prochain, les travaux intérieurs sont terminés. Concernant les aménagements extérieurs, deux enquêtes publiques ont été publiées du 26 avril au 25 mai 2017. La première se rapportant à l'aménagement de la rue des Métiers en zone de rencontre 20 km/h n'a pas suscité d'opposition. La deuxième concernant l'aménagement d'une place détente et du parking a engendré une opposition qui est en cours de traitement.

8. Révision Plan de quartier La Combe aux Guerraz

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son arrêt en date du 17 mai 2017. Il stipule que les recours sont rejetés et que les décisions du Conseil communal du 26 octobre 2015 et du Département du territoire et de l'environnement du 17 mars 2016 sont confirmées. Cet arrêt peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

9. Feux signalisation passage Wyss

L'installation définitive des feux de signalisation du passage piéton Wyss a été effectuée début juin.

10. Travys – transport de marchandises sur la ligne Yverdon – Sainte-Croix

Lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 27 mars dernier, la Municipalité avait informé le Conseil, a) de l'interpellation conjointe des députés Yvan Pahud, Hugues Gander et Dominique Bonny (la Vallée de Joux) déposée au Grand Conseil le 7 mars dernier, interpellation interrogeant le Conseil d'Etat sur ses intentions dans le dossier ci-dessus ; et b) des démarches de la Municipalité auprès du Président du Conseil d'administration de Travys. Le 14 mars 2017, le Président du Conseil d'administration de Travys et son Directeur informait la Municipalité que, « cette décision (renoncer au transport de marchandises) n'est pas irréversible. L'infrastructure reste en place, aucun équipement ferroviaire ne sera démantelé. Et si des clients potentiels sont prêts à payer pour ces prestations au moins au prix coûtant, ou que des tiers s'engagent à couvrir les déficits, Travys pourrait revoir sa décision. » Dans un courrier des mêmes signataires adressé à la Municipalité de Sainte-Croix le 12 mai dernier, Travys informait des coûts directs du transport de marchandises, indiquant que, « ... si le seul trafic fret de la ligne devait être le trafic 'Tridel' soit 50 wagons et 50 trains par an, le prix de transport par wagon serait de CHF 4'100.-. » Ce courrier a été transmis à la Municipalité de Bullet. Enfin, dans sa réponse à l'interpellation Pahud le 14 juin 2017, le Conseil d'Etat écrivait que, « le transport par rail n'a de sens du point de vue économique, mais également environnemental, que si des volumes importants et réguliers sont transportés, et ce en imposant le moins de manœuvres possibles. Les conditions-cadre actuelles autour des lignes Yverdon – Sainte-Croix et Vallorbe – Le Brassus sont défavorables au maintien de ce trafic de marchandises par le rail à court terme. Néanmoins, il faut relever que si ces conditions-cadre étaient amenées à évoluer de manière considérable, le service pourrait être réactivé, puisqu'aucune installation ne sera démantelée. » Compte tenu des

éléments financiers et de l'état actuel de la demande, la Municipalité est d'avis qu'il serait sage de suspendre le transport de marchandises.

11. Nouvelle salle de sports

La commission, formée de représentants de la Municipalité, du Conseil communal et des sociétés sportives locales, s'est réunie à six reprises et a rendu ses conclusions à la Municipalité. Un préavis va être établi pour la prochaine séance du Conseil communal.

12. Addipôle

Une nouvelle structure proposant un service intégré unique en Suisse vient d'être constituée au Technopôle. Cette nouvelle offre permet de réaliser des composants et des systèmes fonctionnels prêts à l'usage par procédés additifs (prototypes par exemple). L'Addipôle regroupe la Heig-vd, le CPNV et l'Ecole technique de la Vallée de Joux. Une inauguration officielle aura lieu le 29 septembre 2017.

13. Réseau de santé du Balcon du Jura – nouveau Directeur

M. Julien Périat, 48 ans, a été nommé Directeur du Réseau de soins du Balcon du Jura. Il entrera en fonction le 1^{er} septembre 2017.

14. BVA Holding en liquidation

Nous vous informons que la société BVA Holding est en liquidation. Les problèmes se rapportant à la protection des données personnelles des adresses et ceux liés à la distribution de la publicité dans les boîtes aux lettres ont conduit à cette mesure. Certaines tâches ont pu être transférées à la Fondation du BVA, qui s'occupe des ateliers, mais quelques personnes ont dû être licenciées.

15. Incivilités

Avec le retour des beaux jours, il a été constaté le retour de certaines incivilités au village. Plusieurs réunions ont été organisées avec les instances responsables afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Un courrier a été transmis à la Municipalité par des habitants de la Rue Centrale pour aller dans ce sens. Nous restons également dans l'attente de la confirmation du Service de prévoyance et d'aides sociales SPAS pour l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Distribution :

Laurence	VARELA	Présidente du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Lionel-Numa	PESENTI	Municipal
Olivier	GUIGNARD	Municipal
Stéphane	MERMOD	Secrétaire du Conseil communal
Jean Bruno	WETTSTEIN	Président du groupe PLR
Pierre-Alain	GERBER	Président du Parti Socialiste
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal

Membres du Conseil communal